

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 149

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Projet d'installation de centrales photovoltaïques sur les hangars de la station d'épuration de La Praz

- Manifestation d'Intérêt Spontanée de la société Savoie EnR

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, informe l'assemblée que la Communauté de communes a sollicitée l'ASDER en mai 2023 pour réaliser une analyse d'opportunité photovoltaïque sur la station d'épuration de La Praz. Cette étude propose en conclusion une stratégie de portage mixte avec une centrale photovoltaïque en autoconsommation individuelle portée par la CCHMV et une centrale photovoltaïque en vente totale portée par un tiers-investisseur.

Afin de confirmer la faisabilité du projet, la CCHMV a fait réaliser une étude structure sur les 2 hangars de la station d'épuration. Les résultats de cette étude montrent que les charpentes métalliques existantes des 2 hangars sont capables d'accepter la surcharge des modules photovoltaïques.

Le SDES a créé la SEM Savoie EnR en septembre 2022 en association avec le conseil départemental, la SAS développement, le crédit agricole et la caisse d'épargne pour développer et exploiter des projets d'énergies renouvelables en Savoie.

Savoie EnR a adressé à la CCHMV une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public intercommunal pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures des hangars de la station d'épuration de La Praz pour une puissance totale de 300 kWc, soit une surface solarisée d'environ 1 500 m². La maîtrise d'œuvre et les études d'ingénierie (notamment étude structure déjà réalisée et payée par la CCHMV) pourront être mutualisées avec la centrale en autoconsommation individuelle portée par la CCHMV et un groupement de commandes pourra être mis en place avec un lot dédié à chaque installation, avec une refacturation de l'ingénierie au prorata de la puissance installée.

La durée du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) proposé est de 30 ans, avec une redevance annuelle de 2 250 € versée à la CCHMV pendant toute la durée de la convention. Par ailleurs, dans le cas où il est possible d'obtenir une dérogation sur le périmètre d'autoconsommation collective à 20 km, Savoie EnR propose à la CCHMV de bénéficier d'un tarif avantageux et sécurisé à long terme en achetant une partie de la production.

Une possibilité est également ouverte de « basculer » cette centrale dans une future société de projet avec un capital partagé entre Savoie EnR et la CCHMV, une fois qu'une taille minimale de grappe de projets (entre 1 000 et 1 500 kWc) aura été atteinte avec l'ajout de projets sur d'autres parkings et/ou toitures de la CCHMV ou des communes membres.

Pour donner suite à cette manifestation d'intérêt spontanée, la CCHMV a publié sur son site internet un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent (AMIC) pendant une durée de 23 jours.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée de Savoie EnR,

Vu le projet de promesse de Bail Emphytéotique Administratif,

Vu les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent publié sur le site internet de la CCHMV,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'installations photovoltaïques sur les toitures des hangars de la station d'épuration de La Praz ;
- **Retient** la proposition de Savoie EnR intégrant les conditions exposées ci-avant ;
- **Autorise** le Président à signer la promesse de bail et le Bail Emphytéotique Administratif qui en résulte avec Savoie EnR ;
- **Autorise** Savoie EnR à procéder aux demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, sur la propriété de la CCHMV ;
- **Mandate** le Président, ou la personne qui le représentera, pour représenter la CCHMV au Comité de Pilotage qui sera sollicité pour toutes les décisions importantes relatives à la mise en œuvre du projet ;
- **Autorise** le Président à signer tous autres documents utiles à l'avancement du projet ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

